

**Zeitschrift:** Schweizerisches Forst-Journal  
**Herausgeber:** Schweizerischer Forstverein  
**Band:** 4 (1853)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Avis aux membres de la société des forestiers suisses

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 09.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Schweizerisches Forst-Journal,

herausgegeben

vom

**Schweizerischen Forstverein**

unter der Redaktion

des

**Forstverwalters Walo v. Greyerz.**

**Jahrgang. IV.      No 3.      März 1853.**

---

Das Forst-Journal erscheint monatlich, im Durchschnitt 1 Bogen stark in der Stämpflischen Buchdruckerei in Bern, zum Preise von 2 Fr. 50 Rp. neue Währung franko Schweizergebiet. Alle Postämter werden in den Stand gesetzt, das Journal zu diesem Preise zu liefern.

---

## AVIS

AUX

*membres de la société des forestiers suisses.*

---

Sujets à l'ordre du jour pour la réunion de la société des forestiers à Lausanne.

Le comité provisoire de la société a porté son attention sur les sujets qui pourraient être soumis aux délibérations de la société dans sa réunion de cette année à Lausanne.

Après avoir examiné avec soin, et l'un après l'autre, les divers sujets qui étaient à l'ordre du jour à Interlaken, elle a trouvé que si plusieurs d'entr'eux ont été déjà soumis aux délibérations de la société et si au nombre

de ceux-ci quelques sujets ont fourni matière à d'intéressantes discussions, on ne peut cependant pas dire qu'on ait épuisé ce qu'il y avait à dire dessus.

C'est d'autant moins le cas des sujets soumis pour la première fois aux discussions de l'assemblée, dans une réunion aussi peu nombreuse que l'était celle d'Interlaken. Enfin il est des sujets au nombre des tractanda, sur lesquels aucune délibération n'a encore eu lieu. Dans cet état des choses, le comité provisoire du canton de Vaud a cru devoir conserver à l'ordre du jour les 13 sujets mentionnés dans le N<sup>o</sup>. 3 du journal forestier pour 1852, pages 52, 53 et 54.

Il y ajoute les trois sujets qui suivent :

14. La nature aride du sol et l'âpreté du climat de certaines forêts des hautes montagnes y rendent le traitement par mode jardinatoire préférable à tout autre; dans cet état des choses comment doit on s'y prendre pour régulariser leur aménagement en vue d'un produit soutenu?

15. Dans un bon nombre de forêts de montagne, dont le peuplement conservé avec soin, abrite le sol depuis un temps immémorial, celui-ci est d'une grande richesse, quoique mélangé de nombreux fragments de rochers.

Y fait on coupe rase? L'existence de la forêt est compromise et le sol se recouvre d'une foule de plantes à végétation luxuriante. Y établit-on une coupe d'ensemencement? Le moindre jour provoque la multiplication de plusieurs de ces mêmes plantes, jusqu'à rendre les semis naturels impossibles. Quels sont les meilleurs moyens de parer à cet inconvénient et d'activer le repeuplement de ces forêts?

16. Un mode de traitement particulier des bois de hêtre usité sur les bords du Léman paraît présenter divers avantages; c'est le furetage. Ce mode de traitement consiste, en Savoye, à diviser la forêt en trois parties et dans le canton de Vaud en huit, ou dix et à couper chaque année dans une des parties les perches qui ont

atteint, en Savoye, le diamètre de 3 ou 4 pouces, dans le canton de Vaud celui de 5 ou 6 pouces. Examiner ce mode de traitement et chercher à déterminer l'époque la plus avantageuse pour le retour de la coupe sur le même emplacement.

Au nom du comité de la société des  
forestiers suisses,

*Le président :*

**Davall de Joffrey.**

*Le second secrétaire :*

**Albert Davall.**

---

## Die Waldkultur durch Erdwälle.

---

In Nr. 2 des Schweizerischen Forstjournals 1852 erwähnte ich der Wallkulturen, ohne jedoch auf deren Erstellung näher einzutreten.

Mit der Wallkultur beabsichtigt man einen an sich schlechten oder durch frühere Mißhandlung entkräfteten Boden wieder in einen ertragsfähigen Zustand zu stellen, demselben, wenn er

- 1) allzutrocken ist, mehr Feuchtigkeit zuzuführen, oder die Feuchtigkeit, welche er aus der Atmosphäre aufnimmt, andauernder zu erhalten.
- 2) Wenn der Boden nasser, als den Holzarten zuträglich, welche man auf gegebenem Lokal zu erziehen wünscht, sei es, daß der Untergrund Wasser undurchlassend oder aber schwammartig dasselbe in sich zurückhält und in stagnirenden Zustand versetzt.